

Informations importantes à relever pour une mise en demeure et/ou un constat d'huissier

Relever les côtes du ralentisseur (hauteur, longueur, rampants trop courts,

Relever les marques laissées par les véhicules (photos),

Relever pendant le constat si des véhicules touchent,

Relever la présence de lignes de bus sur l'axe en question,

Vérifier la présence des panneaux 50 m avant et au niveau du ralentisseur,

Vérifier la présence d'un passage piéton si le ralentisseur est de type trapézoïdal,

Vérifier que la voie est bien en zone 30,

Vérifier la présence à proximité d'un centre pompier et/ou hôpital,

Vérifier la distance par rapport à un virage (si inférieure à 40 m),

Vérifier que le ralentisseur est bien implanté en agglomération (conformément à la définition du code de la route) et non en zone industrielle, zone artisanale ou sur une voie hors ville.